Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231226-D2023-234-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2024
Notification : 04/01/2024

DÉCISION

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CONSERVATOIRE DE L'ODYSSEE A TITRE TEMPORAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DI/CB/NM
N°D2023-234

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *la délibération du conseil communautaire n° 2022.326 du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de location de l'auditorium et des salles de cours du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,*
Vu *le n°8 de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre précaire et révocable, pour une durée n'excédant pas 2 ans,*
Vu *le projet de convention de mise à disposition d'une salle du conservatoire de l'Odyssée au Conseil Départemental d'Eure-et- Loir,*

Considérant la demande Conseil Départemental pour bénéficier d'une mise à disposition d'une salle du Conservatoire pour une formation des bibliothécaires du réseau le jeudi 1er février 2024 de 9h00 à 16h30 organisée par la MDEL (Médiathèque Départementale d'Eure-et-Loir),
Considérant qu'elle est mise à disposition à titre gratuit en accord avec la Direction du Conservatoire afin d'y animer cette formation,
Considérant la nécessité de définir par convention les conditions de cette mise à disposition,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231226-D2023-234-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2024
Notification : 04/01/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle du Conservatoire de l'Odyssée avec le Conseil Départemental d'Eure-et Loir en date du jeudi 1er février 2024 de 9h00 à 16h30.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Conseil départemental d'Eure et Loir.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 23.12.2023

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 04.01.2024